

La fin de l'omerta ?

La **CFDT Douane Martinique** vous avait alertés récemment sur le non-respect de l'arrêté du 1er novembre 2006, concernant les frais de déplacement.

Nous sommes ainsi intervenus à plusieurs niveaux de la Direction Générale pour rétablir ce droit bafoué

La Direction Générale nous a donné raison !

Ainsi, la **prise en charge des frais de mission**, lors des réunions ou des formations, qui couvrent la période des repas entre 12H et 14H **pour les personnels** qui se trouvent **hors de leur résidence administrative** sera dorénavant effectuée.

L'ensemble des dossiers en attente devront être régularisés rapidement avec un effet **rétroactif sur les 5 dernières années** comme le prévoit les textes !

C'est clairement une victoire, qui prouve la ténacité de la CFDT pour défendre vos droits !

La CFDT restera vigilante sur le suivi de ce dossier.

En agissant pour le concret nous avançons dans l'intérêt commun et pour la justice sociale !

